TRIGANO

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 82.310.249,75 € Siège social : 100 rue Petit – 75019 PARIS 722 049 459 R.C.S. PARIS

సాసా నును

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JANVIER 2018

RESULTATS DES DELIBERATIONS

సాసా నును

La feuille de présence a permis de constater que sur les 19 336 269 actions auxquelles sont attachés 30 389 400 droits de vote :

- les actionnaires présents détenaient 11 240 632 actions représentant 22 448 332 droits de vote
- les actionnaires ayant voté par correspondance détenaient 5 300 612 actions représentant 5 300 612 droits de vote

I. RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels et des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L 225-90 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à 27 719 314 voix contre 29 630.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

CINQUIEME RESOLUTION

Jetons de présence

Cette résolution est adoptée à 27 282 201 voix contre 466 743.

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation de rachat d'actions

Il est précisé que l'assemblée, après avoir débattu de l'amendement présenté en séance par un actionnaire visant à porter à 250 € le plafond du prix maximum d'achat de chaque action arrêté à 200 € au projet de résolutions, a fixé le prix maximum d'achat de chaque action à 250 € et le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 475 000 000 €

Cette résolution est adoptée à 22 448 332 voix contre 5 300 612.

SEPTIEME RESOLUTION

Politique de rémunération du Président du Directoire

Cette résolution est adoptée à 23 649 268 voix contre 4 099 676.

HUITIEME RESOLUTION

Politique de rémunération des Directeurs Généraux

Cette résolution est adoptée à 23 654 518 voix contre 4 094 426.

NEUVIEME RESOLUTION

Politique de rémunération des membres du Directoire

Cette résolution est adoptée à 23 654 518 voix contre 4 094 426.

DIXIEME RESOLUTION

Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Cette résolution est adoptée à 27 024 934 voix contre 724 010.

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour publicité

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

II. RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

Autorisation de rachat d'actions

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

TREIZIEME RESOLUTION

Modalités de désignation d'un membre du conseil de surveillance représentant les salariés en application de l'article L 225-79-2 du Code de commerce

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.

QUATORZIEME RESOLUTION

Modification corrélative de l'article 18 des statuts relatif à la composition du Conseil de Surveillance

Cette résolution est adoptée à 27 725 524 voix contre 23 420.